

Subvention et financement avantageux pour la rénovation éconergétique de bâtiments à vocation sociocommunautaire

Prévoyez-vous des travaux de rénovation touchant l'enveloppe de votre bâtiment ?

Si oui, vous pourriez être admissible à une aide financière et technique de la part du Fonds en efficacité énergétique.

Comment le programme fonctionne-t-il ?

Le Fonds en efficacité énergétique offre de subventionner les deux tiers des mesures d'efficacité énergétique appliquées à l'enveloppe des bâtiments lors des travaux de rénovation. Pour le tiers restant, le FEÉ offre au participant la possibilité d'obtenir un prêt sur une période de 5 ans dont les intérêts sont entièrement payés par le FEÉ*.

Toute demande doit être l'objet d'une étude de faisabilité effectuée par une firme d'experts-conseils permettant d'identifier les opportunités d'économies d'énergie du bâtiment à rénover. Le coût de cette étude est remboursé par le FEÉ*.

Un appel de soumissions permet, par la suite, de quantifier le coût des mesures retenues. Il est à noter que seul le coût marginal de certaines mesures d'efficacité énergétique est financé par le FEÉ (ex. : le surcoût de fenêtres à haute efficacité énergétique par rapport aux fenêtres standards). Deux soumissions sont alors nécessaires afin de quantifier ce coût marginal.

Quelles sont les mesures admissibles ?

Parmi les mesures admissibles à l'aide financière on retrouve :

Isolation de l'entretroît
Calfeutrage
Isolation des murs
Isolation des sous-sols
Installation de ventilateurs à récupération de chaleur
Remplacement des fenêtres†
Installation de système(s) de récupération de chaleur des eaux grises Power-Pipe™
Installation d'un système de préchauffage de l'air frais (Solarwall™)

† Le Fonds en efficacité énergétique défraie le surcoût entre une fenêtre standard et une fenêtre à haut rendement énergétique ENERGY STAR® (ou l'équivalent).

Qui est admissible au programme ?

Pour être admissible, l'organisme doit œuvrer principalement auprès d'une clientèle défavorisée et être un OSBL reconnu; les usagers doivent bénéficier directement d'une réduction des coûts d'énergie et le bâtiment doit être alimenté au gaz naturel pour le chauffage par Gaz Métro.

Comment participer au programme ?

Faites-nous parvenir le formulaire de participation prévu à cet effet dûment rempli.

Pour obtenir le formulaire, consultez le www.fondsee.qc.ca ou laissez-nous vos nom et adresse postale par courriel ou par téléphone. Un formulaire vous sera envoyé sous peu par la poste.



Le Fonds en efficacité énergétique a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des programmes novateurs pour les utilisateurs de gaz naturel situés sur le réseau gazier de Gaz Métro.

Programme sujet à changements sans préavis.

Fonds en efficacité énergétique
1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3

Région de Montréal : (514) 529-2216 Ailleurs au Québec : 1 866 529-2216

info@fondsee.qc.ca

www.fondsee.qc.ca

* Certaines conditions s'appliquent.

PS211

Construisez des logements sociaux efficaces au coût de bâtiments standards !

Comment le programme fonctionne-t-il ?

Le Fonds en efficacité énergétique (FEE) offre de subventionner les deux tiers du surcoût associé à la construction de logements sociaux participant au Programme d'encouragement des bâtiments commerciaux (PEBC) de Ressources naturelles Canada ou au programme Novoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique. Pour le tiers restant, le FEE offre au participant la possibilité d'obtenir un prêt sur une période de 5 ans dont les intérêts sont entièrement payés par le FEE*.

Les économies d'énergie seront estimées à l'aide d'une simulation informatique avec le logiciel EE4. Le coût de cette simulation, requise dans le cadre du PEBC, sera remboursé au participant par le FEE.

Qu'est-ce que le PEBC ?

Le PEBC (Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux) offre un incitatif financier pour l'intégration de caractéristiques éconergétiques dans la conception de nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels.

Les bâtiments admissibles au PEBC doivent atteindre une réduction d'au moins 25 % de la consommation d'énergie comparativement aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments de 1997 (CMNÉB).

www.oee.nrcan.gc.ca/batimentsneufs

Novoclimat

La norme Novoclimat est synonyme d'exigences techniques de construction plus élevées que les normes de construction actuelles. Ce programme de l'Agence de l'efficacité énergétique, qui assure un confort accru, des économies d'énergie et une meilleure qualité de l'air, s'applique aux maisons unifamiliales mais aussi à la construction d'immeubles à logements de sept étages et moins.

www.aee.gouv.qc.ca

Qui est admissible au programme ?

Le programme est offert aux intervenants des secteurs communautaire, municipal et privé qui participent aux programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Les bâtiments participants doivent être alimentés au gaz naturel pour le chauffage par Gaz Métro.

Quelles sont les mesures admissibles ?

Parmi les mesures admissibles à l'aide financière, on retrouve :

Isolation supérieure de :

- l'entretoit
- des murs extérieurs
- des murs de fondation

Fenestration ENERGY STAR® (ou l'équivalent)†

Installation de système(s) de récupération de la chaleur des eaux grises (Power Pipe™)

Installation de systèmes de récupération de la chaleur de l'air vicié

Installation d'un système de préchauffage de l'air frais (Solarwall™)

Étanchéité supérieure du bâtiment

Isolation de la dalle de béton (pleine surface)

† Le Fonds en efficacité énergétique défraie le surcoût entre une fenêtre standard et une fenêtre à haut rendement énergétique ENERGY STAR® (ou l'équivalent).

Comment participer au programme ?

Faites-nous parvenir le formulaire de participation prévu à cet effet dûment rempli.

Pour obtenir le formulaire, consultez le www.fondsee.qc.ca ou laissez-nous vos nom et adresse postale par courriel ou par téléphone. Un formulaire vous sera envoyé sous peu par la poste.



Le Fonds en efficacité énergétique a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des programmes novateurs pour les utilisateurs de gaz naturel situés sur le réseau gazier de Gaz Métro.

Programme sujet à changements sans préavis.

Fonds en efficacité énergétique
1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3

Région de Montréal : (514) 529-2216 Ailleurs au Québec : 1 866 529-2216

info@fondsee.qc.ca

www.fondsee.qc.ca

* Certaines conditions s'appliquent.

PF11